









Aides pour les systèmes solaires 2021

Maison Individuelle	Les aides gouvernementales						Les aides privées						
	 TVA ⁽¹⁾	 Éco-Prêt Taux Zéro	 MaPrimeRénov' ⁽²⁾ Fusion du CITE et des aides de l'Anah				 Prime d'auto-consommation	 CEE : Prime Coup de Pouce* ⁽³⁾				 Bonus Prime CEE Quelle Energie / Engie / EDF / Total / Leclerc...	 Action Logement
 Travaux réalisés par un Professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) Le professionnel doit justifier de sa spécialité RGE (Qualipac, Qualibat, Qualifelec).	Pour tous	Pour tous	Pour les foyers très modestes	Pour les foyers modestes	Pour les foyers intermédiaires (déciles de revenus 5 à 8)	Pour les foyers les plus aisés	Pour tous	Pour les foyers très modestes	Pour les foyers modestes	Pour les foyers intermédiaires (déciles de revenus 5 à 8)	Pour tous	Pour tous	Pour les foyers modestes
Chauffe-Eau Solaire Individuel	5,5 %	✓	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-	-	275 €	137 €	137 €	137 €	✓	✓
Panneaux hybrides (offre ECH ₂ O Sun)	5,5 %	✓	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-	380 €/kWc (pour une puissance installée inférieure ou égale à 3 kWc) ⁽⁴⁾	251 €	125 €	125 €	125 €	✓	✓
TOTAL AIDES DUALSUN CESI			6 500 €	5 000 €	3 000 €			526 €	262 €	262 €	262 €		
Système Solaire Combiné / Chauffage Solaire Combiné	5,5 %	✓	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-	-	4 364 €	4 364 €	2 727 €	2 727 €	✓	✓
Panneaux hybrides (offre ECH ₂ O Sun) ⁽⁵⁾	5,5 %	✓	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-	380 €/kWc (pour une puissance installée inférieure ou égale à 3 kWc) ⁽⁴⁾	251 €	125 €	125 €	125 €	✓	✓
TOTAL AIDES DUALSUN SSC			12 500 €	10 000 €	5 000 €			4 615 €	4 489 €	2 752 €	2 852 €		

* Les montants des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) présentés sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier. ** Montant indicatif. Le montant est d'autant plus important que les économies d'énergie sont importantes et que le changement de système de chauffage est vertueux.

L'ensemble des dispositifs d'aides présentés ci-dessus s'appliquent à la maison individuelle et sont cumulables.

(1) - TVA - En fonction des travaux réalisés dans votre résidence principale ou secondaire, achevés depuis plus de 2 ans, vous pouvez bénéficier de taux réduits de TVA au lieu du taux normal de 20%.

(2) - MaPrimeRénov' - Le Gouvernement a lancé en 2020 une prime unique. Cette prime remplace le CITE et l'aide de l'Anah (Habiter Mieux Agilité). Le versement de la prime unique sera effectué par l'Anah. À noter qu'une avance est prévue pour les ménages très modestes.

Plafonnement de l'aide : maximum de 20 000 € par logement sur 5 ans glissant.
Règles d'écrêtement : chaque type de dépense éligible sera plafonné et le montant de la prime sera écrit de façon à ce que le montant des aides cumulées ne dépasse pas 90 % de la dépense éligible pour les ménages aux

revenus très modestes et 75 % pour les ménages aux revenus modestes.

Cumulable avec : les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), l'Éco-Prêt à Taux Zéro, les Chèques Énergie, les aides d'Action Logement, les aides des collectivités locales, les aides aux actions de maîtrise de la demande en énergie versées dans DROM (adres de compensation de la CRE). Non cumulable avec l'aide de l'Anah « Habiter Mieux Sérénité ».

Conditions de ressources : selon les plafonds de ressources 2021 de l'Agence nationale pour l'habitat (Anah).

Les étapes pour recevoir votre prime :

1/ Pour estimer le montant des aides en fonction de chaque projet : Simul'aides (faire.gouv.fr/marénov).

2/ Dépôt des dossiers sur www.mprimerenov.gouv.fr dès le 1er janvier 2021. Ils vous sera ensuite demandé ensuite de créer un compte demandeur. (Attention, seuls les demandeurs sont autorisés à créer un compte).

3/ Accusé de réception par mail

4/ Confirmation de l'attribution et du montant de l'aide par l'Anah

5/ Réalisation des travaux par une entreprise labellisée Reconnue Garantie de l'Environnement (RGE) et transmission de la facture via le compte demandeur.

6/ Réception de MaPrimeRénov' à partir d'avril 2021

(3) - Prime Coup de Pouce (CEE) - Pour le remplacement d'une chaudière individuelle (ou collective dans le cas d'un raccordement à un réseau de chaleur) au charbon, au fioul ou au gaz (à l'exception des chaudières à condensation). L'aide sera calculée en fonction du système de chauffage choisi et des revenus.
<https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020>

(4) - La prime à l'auto-consommation est versée sur 5 ans (sans conditions de ressource), selon l'arrêté du 9 mai 2017. En fonction de la puissance de l'installation le montant peut aller jusqu'à 380 €/kWc. Soit un montant maximum de 1 140 € pour 3 kWc. Pour plus d'information rendez-vous sur le site <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aides-installation-photovoltaiques>

(5) - Les panneaux solaires hybrides (Offre ECH₂O Sun) en couplage avec une chaudière gaz à condensation ou une PAC Air/Eau peuvent bénéficier d'une prime Coup de Pouce Chauffage.

Vérifier son éligibilité : récapitulatif des plafonds de ressources selon le type de foyer, le nombre de personnes et la région

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Régions hors Île-de-France				En Île-de-France			
	Revenu fiscal de référence (RFR) Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition							
	Pour les foyers très modestes	Pour les foyers modestes	Pour les foyers intermédiaires (déciles de revenus 5 à 8)	Pour les foyers les plus aisés	Pour les foyers très modestes	Pour les foyers modestes	Pour les foyers intermédiaires (déciles de revenus 5 à 8)	Pour les foyers les plus aisés
1 personne	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €	jusqu'à 20 593 €	jusqu'à 25 068 €	jusqu'à 38 184 €	> 38 184 €
2 personnes	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €	jusqu'à 30 225 €	jusqu'à 36 792 €	jusqu'à 56 130 €	> 56 130 €
3 personnes	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €	jusqu'à 36 297 €	jusqu'à 44 188 €	jusqu'à 67 585 €	> 67 585 €
4 personnes	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €	jusqu'à 42 381 €	jusqu'à 51 597 €	jusqu'à 79 041 €	> 79 041 €
5 personnes	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €	jusqu'à 48 488 €	jusqu'à 59 026 €	jusqu'à 90 496 €	> 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €	+ 6 096 €	+ 7 422 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €

Trouver un installateur RGE

Les différentes aides ne pourront être accordées que si le particulier fait appel à un installateur RGE.

Pour rechercher un professionnel labellisé RGE, ayez le bon réflexe www.qualit-enr.org/annuaire

Pour trouver le professionnel proche de votre domicile, une liste d'installateurs est disponible sur www.daikin.fr/fr_fr/trouver-un-installateur.html



Liens utiles : aides gouvernementales et dispositifs complémentaires

TVA Taux réduit	En fonction des travaux réalisés dans votre résidence principale ou secondaire, achevés depuis plus de 2 ans, vous pouvez bénéficier de taux réduits de TVA au lieu du taux normal de 20 %. https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23568
Éco-Prêt à Taux Zéro	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905
Le Chèque Énergie	https://www.chেকেenergy.gouv.fr
Prime Coup de Pouce	https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-et-isolation
MaPrimeRénov'	Plus d'infos sur https://www.maprimerenov.gouv.fr/
Offre EDF "Mon chauffage durable"	https://www.prime-energie-edf.fr/offres-exceptionnelles/profiter-d-une-pompe-a-chaaleur-sans-depenser-1eur.html ou https://www.prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
Prime Engie	https://particuliers.engie.fr/economies-energie/conseils/realiser-des-travaux-d-isolation/le-point-sur-la-prime-eco-energie.html
Prime Effy Quelle Energie	https://www.quelleenergie.fr/aides-primaires/certificats-economies-energie/prime-energie
Habiter Mieux Sérénité Aide réservée à un ensemble de travaux de rénovation énergétique	http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/etre-mieux-chauffe-avec-habiter-mieux/ ou http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/
Aides locales	https://www.anil.org/aides-locales-travaux/
Prêt de la Caisse d'Allocations Familiales	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1616
Aides de la Caisse de retraite	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1613
Compte Épargne CO₂	Une initiative encourageant la lutte contre le réchauffement climatique https://www.compteco2.com
Aide à la rénovation "Action logement"	https://www.actionlogement.fr/aide-renovation-energetique/

Se faire conseiller sur son projet

Le gouvernement a mis en place le **réseau FAIRE**, un nouveau service public de conseils gratuit qui guide le particulier dans son projet de rénovation énergétique afin de lui expliquer l'ensemble des aides existantes et l'orienter dans son projet.

Plus d'informations sur : www.faire.gouv.fr

Un conseiller FAIRE est disponible au

0 808 800 700

Service gratuit
* prix appel

